

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

ARRETEE AU 30 JUIN 2012



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier semestriel
<u>Page 4</u>	Rapport d'activité au 30 juin 2012
<u>Page 15</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2012
<u>Page 19</u>	Comptes consolidés au 30 juin 2012
<u>Page 24</u>	Annexe des comptes consolidés au 30 juin 2012



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEANA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 03 OCT. 2012

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

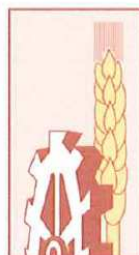
❖ Responsable du rapport financier semestriel

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



**GRANDS
MOULINS
DE STRASBOURG**

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2012



1. ACTIVITE CONSOLIDEE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 30 juin 2012 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG du 14 septembre 2012.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers semestriels 2012 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ;

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2011, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- IAS 19 révisée – avantages du personnel ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle et fonds de commerce
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ **droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 30 juin 2012, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux contre 4.247.591 quintaux au 31 décembre 2011.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous conduisait à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté des comptes 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, nous a amené à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 sont valorisées, à leur prix d'acquisition.

Immobilisations Financières

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur de marché.

Cependant, les participations ont été conservées à l'actif du bilan consolidé pour leurs valeurs historiques. C'est le cas notamment des participations dans les sociétés du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER et NEUHAUSER FINANCIERE SA, valorisées pour respectivement 1.633.897 € et 4.096.842 €. En effet, en l'absence d'un marché organisé des actions de ces sociétés, en l'absence d'informations sur l'existence d'éventuelles plus ou moins values latentes existantes sur les actifs de ces filiales et devant la difficulté à retenir une méthodes de valorisation pertinente pour estimer leurs valeurs, il nous a paru plus pertinent et plus prudent de conserver les valeurs historiques.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

1.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La société suivante a été intégrée au périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2012 :

○ ACQUISITION DE SOCIETE

● MINOTERIE ESTAGER

- Siège : 29, Route Nationale 19300 EGLETONS (FRANCE)
- Activité : Moulin
- Nombre d'actions détenues : 15.150 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 18.000.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société SMD PARTICIPATIONS
- Méthode d'intégration : Intégration globale

1.1.1 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2012

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
LÖFFEL MÜHLEN Gmbh	Freiburg-Walterhofen (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
LÖFFEL LOGISTIK Gmbh	Merdingen (Allemagne)		45,90%	100,000%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	IP
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	IP
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	IP

(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

La consolidation des comptes des différentes sociétés est pratiquée sur la base d'un arrêté au 30 juin 2012 reprenant les opérations réalisées sur le 1er semestre 2012.

La participation dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; Elle n'est donc plus retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée à sa valeur de consolidation à la date de sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 1990.

1.1.2. SOCIETES NON RETENUES DANS LE PERIMETRE AU 30 JUIN 2012

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2012 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, il est rappelé que la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan les immeubles de placement.

1.2.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé. Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en 1.1.1.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en 1.1.2.

1.2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2012

1. 3. CONTRIBUTION DES SOCIETES DU GROUPE AU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AU RESULTAT

1.3.1. CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque société du groupe au chiffre d'affaires consolidé est de :

Part de chiffre d'affaires en K€	1er semestre 2012	1er semestre 2011	Ecart 2012/2011
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	238	91	146
EUREXPAN	330	92	238
FARINVEST	-	-	-
GMS MEUNERIE	73 265	74 163	(898)
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	842	903	(61)
GMS ALIMENTAIRE	3 011	2 963	48
GRANDS MOULINS AUBRY	377	263	114
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	10 999	10 438	561
MÜHLENWERKE Gbr	-	-	-
LÖFFEL MÜHLEN Gmbh	4 145	3 950	195
LOFFEL LOGISTIK	313	316	(3)
REISS-MÜHLE Gmbh	3 864	4 309	(445)
SCI PORT DU RHIN	-	-	-
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	8 098	8 164	(66)
BACH MUHLE	-	-	-
LES MEULES DES FLANDRES	81	127	(45)
S.M.D. PARTICIPATIONS	-	-	-
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	8 472	7 447	1 024
LA FOURNEE DU BOULANGER	117	118	(1)
FARINES TRANS OUEST	-	-	-
MOULINS DELIGNE	14 810	10 260	4 549
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	-	-	-
DBP ILE DE FRANCE	456	481	(26)
SCI AVENIR	-	-	-
MOULINS BROCHET	2 627	2 571	56
SCI LA FORGE	3	3	0
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	7	8	(1)
SCI LES BELLES OUVRIERES	-	-	-
LES MOULINS PYRENEENS	-	-	-
MINOTERIE ESTAGER	4 330		4 330
LA TOULOUSAIN DES FARINES	7 439	7 718	(279)
MINOTERIE MERCIER CAPLA	977	998	(21)
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	180	184	(5)
	144 980	135 568	9 412

1.3.2. CONTRIBUTION AU RESULTAT

Le résultat déficitaire consolidé du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (part du groupe) s'élevé au 30 juin 2012 à - 681 K€ après 2.440 K€ de dotations aux amortissements et une provision pour impôt de 404 K€.

La contribution de chaque société du groupe au résultat consolidé part du groupe est de :

Part de résultat en K€	1er semestre 2012	Dont part amortissements 2012	1er semestre 2011	Ecart 2012/2011
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	1 099	573	1 313	(214)
EUREXPAN	28	-	31	(4)
FARINVEST	(0)	-	(0)	(0)
GMS MEUNERIE	(1 762)	21	(3 664)	1 902
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	6	0	(49)	55
GMS ALIMENTAIRE	413	9	489	(76)
GRANDS MOULINS AUBRY	112	60	(40)	152
RHEINTAL MÜHLE GmbH	(262)	130	(595)	333
MÜHLENWERKE Gbr	41	242	31	10
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	(202)	107	(273)	71
LOFFEL LOGISTIK	(30)	145	8	(38)
REISS-MÜHLE GmbH	8	38	19	(10)
SCI PORT DU RHIN	28	0	23	5
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	624	136	593	31
BACH MUHLE		-	(17)	17
LES MEULES DES FLANDRES	(18)	24	(46)	28
S.M.D. PARTICIPATIONS	(321)	112	(9)	(312)
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	(260)	137	(722)	462
LA FOURNEE DU BOULANGER	1	8	(7)	8
FARINES TRANS OUEST	6	-	3	3
MOULINS DELIGNE	(109)	237	(1 302)	1 193
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	0	-	(3)	3
DBP ILE DE FRANCE	(137)	2	(156)	18
SCI AVENIR	3	1	3	(0)
MOULINS BROCHET	(86)	83	21	(107)
SCI LA FORGE	9	14	8	2
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	(4)	7	13	(17)
SCI LES BELLES OUVRIERES	(6)	4	(7)	1
MINOTERIE ESTAGER	85	199		85
LES MOULINS PYRENEENS	(18)	-	(16)	(3)
LA TOULOUSAIN DES FARINES	105	96	49	56
MINOTERIE MERCIER CAPLA	(33)	50	(65)	32
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	(2)	2	2	(3)
	(681)	2 440	(4 363)	3 683

1.4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le groupe opère principalement dans le domaine de la meunerie, essentiellement sur les marchés Français Allemands et hors CEE.

L'activité sur ce métier est globalement stable. La politique de prix a permis une progression du chiffre d'affaires, mais certains outils ne sont pas totalement saturés (MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULINS DELIGNE, MINOTERIE ESTAGER, MINOTERIE MERCIER CAPLA)

La politique commerciale mise en place vise à privilégier les marges au détriment des volumes. Le second pôle d'activité est représenté par l'activité de négoce de produits alimentaires. Celui-ci a connu sur le 1^{er} semestre 2012 une contraction de son chiffre d'affaire. L'entreprise est en effet handicapée par une parité €/\$/ et €/£ défavorable aux exportateurs.

Le 3^o pôle d'activité est représenté par la Malterie qui dispose d'un outil de production saturé à ce jour.

Le 4^o pôle d'activité est représenté par la fabrication de pâte d'arachide. C'est un marché mature à faible croissance.

1.5. DESCRIPTION DE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Sur le second semestre de l'exercice 2012 les prix de marché du blé sont caractérisés par une forte hausse. La poursuite de la politique de prix de farine mise en œuvre devrait améliorer le niveau de marge brute.

Le résultat de la société devrait être légèrement amélioré au cours du second semestre 2012.

Les autres activités du groupe ne connaissent pas d'évolution particulière.

1.5.1. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

La holding du groupe poursuit les investissements nécessaires au renouvellement des outils mis en location gérance.

1.5.2. POLE MEUNERIE

- GMS MEUNERIE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- MOULINS DELIGNE
- RHEINTAL MÜHLEN GMBH
- LÖFFEL MÜHLEN GMBH
- REISS-MÜHLE GMBH
- LA TOULOUSAIN DES FARINES
- MINOTERIE MERCIER CAPLA
- LES MEULES DES FLANDRES
- MOULINS BROCHET
- MINOTERIE ESTAGER

La hausse des prix de blé constatée depuis le début de campagne 2012 - 2013 se traduira par une augmentation du besoin en fonds de roulement des diverses entités opérant dans le domaine de la meunerie, mais ne devrait pas dégrader les résultats des entreprises du secteur.

1.5.3. AUTRES SOCIETES DU GROUPE

Pour les autres sociétés du groupe, le second semestre de l'année 2012 devrait être en phase avec le premier.

1.6. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2012

1.6.1. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

a) Rappel des faits

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était

confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

Cette sanction pécuniaire a été assortie d'une injonction de publication d'un résumé de la décision dans le journal Le Figaro et dans le magazine LSA.

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, des discussions ont été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris et ont permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction compatible avec les capacités de trésorerie de votre société. Celui-ci a été formalisé par un accord en date du 31 juillet 2012 (cf point 1.7). En date du 26 juillet 2012 une demande de sursis a été formulée auprès de la Cour d'Appel, afin d'obtenir un traitement plus favorable encore.

b) Traitement comptable

Au 31 décembre 2010, aucune provision n'avait été constatée dans les comptes de la société, le fait que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources étant improbable, tant dans son principe que dans son montant.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, le montant de la sortie de ressources demeure incertain. En application de la norme IAS 37, la société a procédé à la comptabilisation d'un passif.

Ainsi, au 30 juin 2012, l'amende contestée reste comptabilisée pour le même montant, en provision pour risques, dans l'attente de la décision de la cour d'appel.

En l'absence d'autres informations, la société a maintenu dans ses comptes, à titre de meilleure estimation, le risque maximal en principal soit 28,8 M€ dont 19 M€ non mis en recouvrement (cf point 1.7).

1.6.2. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé une renégociation de son financement avec les différents banquiers intervenant dans le groupe qui pourrait déboucher sur un pool bancaire restreint par le biais de la mise en place d'un contrat d'affacturage et de ressources additionnelles. Ce contrat d'affacturage est actuellement en cours de validation. L'issue des négociations devrait intervenir sur le deuxième semestre 2012.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'ont pas été activées.

L'application de la clause de déchéance aurait comme impact sur l'arrêté au 30 juin 2012 un reclassement d'un montant de 3.365 K€ entre les « emprunts portant intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts »

1.6.3. CONSEQUENCES EN TERMES DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel. Un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société en date du 15 mai 2012.

Toutefois, les contacts pris par la société avec les services de recouvrement ont abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf point 1.7).

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire, la mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société mère Sofracal permettront au groupe Grands Moulins de Strasbourg de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

1.7. EVENEMENTS POSTERIEURS

Accord avec les services de recouvrement de l'amende

L'attestation réceptionnée au 31 juillet 2012 formalise l'accord de l'administration sur un paiement partiel correspondant au montant du premier grief, soit environ 9,9 M€ dont 1 M€ à régler avant fin septembre 2012. Le solde (soit 8,9 M€) serait mis en paiement à compter de Janvier 2013 et étalé sur 24 mois.

En date du 26 juillet 2012 une demande de sursis a été formulée auprès de la Cour d'Appel afin, d'obtenir un traitement plus favorable encore. L'audience se tiendra le 2 octobre 2012.

1.8. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

En milliers d'Euros

	Ventes et prestations de services	Achats et prestations de service	Virements de trésorerie
Flux liés à l'activité	40 888	758	-
Flux liés à des opérations de financement	920	181	8 059

1.9. INFORMATION SUR LES RISQUES

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. La politique du groupe en la matière consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : La société holding procède pour le compte de ses filiales meunières à des achats à terme de blés soit sur le MATIF soit sur le FOB Moselle. Le gain ou la perte résultant de la position a été répercuté aux filiales concernées.

2. ACTIVITE NON CONSOLIDEE

Dans ce paragraphe sont reprises des informations relatives aux comptes sociaux.

2.1. RESULTAT NET SOCIAL

Le résultat net social au 30 juin 2012 est arrêté à 1.023 € contre 1.380 K€ au 30 juin 2011.

Le résultat de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est stable par rapport à celui de l'exercice antérieur

2.2. INTEGRATION FISCALE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- EUREXPAN
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY

Au 30 juin 2012 ce groupe d'intégration affiche un résultat fiscal déficitaire.

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE



Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'information financière semestrielle

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société Grands Moulins de Strasbourg
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société **Grands Moulins de Strasbourg**, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes exposées dans l'annexe :

- la note 2.3.1 de l'annexe faisant état de la condamnation de la société par l'Autorité de la concurrence décrit le stade d'avancement de la procédure et précise le traitement comptable retenu.
- Les notes 2.3.2 et 2.3.3 de l'annexe faisant état des négociations en cours avec les banques et de l'appréciation de la continuité d'exploitation qui en est faite en lien également avec le soutien de la société mère.
- La note 2.4 de l'annexe faisant état de l'accord formel obtenu des services de recouvrement de l'amende en date du 31 juillet 2012 sur le paiement de l'amende selon un échéancier compatible avec les capacités financières de la société.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Strasbourg, le 3 octobre 2012

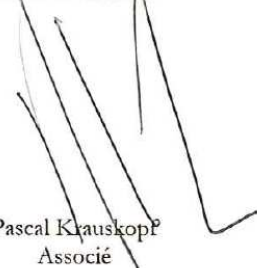
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils



Pascal Krauskopf
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2012

(Document présenté en milliers d'euros)



BILAN CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

En milliers d'€uros

BILAN ACTIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011	Réf. Note
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	26 027	22 397	22 470	note n° 3-3
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	32 353	26 041	26 520	note n° 3-4
Immobilisations corporelles (crédit bail et locations financières)	6 329	6 080	6 076	
Immeubles de placement	1 449	1 354	1 354	note n° 3-5
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	215	205	196	
Autres actifs financiers	19 269	20 560	23 019	
Impôts différés actif	3 135	3 076	2 137	note n° 3-13
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	88 776	79 714	81 772	
ACTIFS COURANTS				
Stocks	23 458	21 913	24 029	note n° 3-9
Clients	83 993	83 570	77 305	note n° 3-10
Autres débiteurs	10 010	10 082	7 341	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 833	32 145	26 481	
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	
TOTAL ACTIFS COURANTS	134 294	147 711	135 156	
TOTAL DES ACTIFS	223 070	227 425	216 928	

BILAN PASSIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011	Réf. Note
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	33 847	66 788	67 190	
Résultat de l'exercice	(681)	(31 903)	(4 363)	
Intérêts minoritaires	4 158	5 250	4 284	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 324	40 134	67 111	
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts portant intérêts (<i>Hors crédit bail et locations financières</i>)	19 247	10 461	12 032	
Emprunts portant intérêts (<i>Crédit bail et locations financières</i>)	2 591	2 325	2 561	
Provision pour pension et avantages assimilés	1 703	1 584	1 499	note n° 3-15
Autres provisions	29 060	29 114	317	
Impôts différés passif	4 945	3 439	4 449	note n° 3-13
Autres dettes	1 711	2 107	1 598	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	59 257	49 030	22 456	
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	34 570	37 770	34 732	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (<i>Hors crédit bail et locations financières</i>)	55 057	72 573	65 721	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (<i>Crédit bail et locations financières</i>)	1 037	1 131	1 204	
Passif d'impôt exigible	-	-	-	
Autres crédateurs	35 825	26 787	25 705	
Autres provisions	-	-	-	
TOTAL PASSIFS COURANTS	126 489	138 261	127 362	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	223 070	227 425	216 928	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2012		31/12/2011		30/06/2011		Réf. Note
Chiffre d'affaires	145 045		281 160		135 634		Note n°5
Autres produits de l'activité	-		-		-		
Total produits	145 045	100,00%	281 160	100,00%	135 634	100,00%	
Achats consommés	(100 642)	-69,39%	(202 225)	-71,93%	(96 277)	-70,98%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(399)	-0,28%	(552)	-0,20%	(1 895)	-1,40%	
Charges du personnel	(11 301)	-7,79%	(20 266)	-7,21%	(10 150)	-7,48%	
Charges externes	(29 001)	-19,99%	(54 317)	-19,32%	(26 688)	-19,68%	
Impôts et taxes	(3 440)	-2,37%	(6 624)	-2,36%	(3 182)	-2,35%	
Dotations aux amortissements	(2 440)	-1,68%	(4 323)	-1,54%	(2 427)	-1,79%	
Dotations aux provisions	(343)	-0,24%	(1 683)	-0,60%	(814)	-0,60%	
Autres produits et charges d'exploitation	1 921	1,32%	3 109	1,11%	574	0,42%	
Résultat opérationnel courant	(600)	-0,41%	(5 722)	-2,04%	(5 224)	-3,85%	
Autres produits et charges opérationnels	105	0,07%	(29 274)	-10,41%	(48)	-0,04%	
Résultat opérationnel	(495)	-0,34%	(34 996)	-12,45%	(5 272)	-3,89%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 188	0,82%	1 719	0,61%	362	0,27%	
Coût de l'endettement financier brut	(1 750)	-1,21%	(3 725)	-1,32%	(1 557)	-1,15%	
Coût de l'endettement financier net	(562)	-0,39%	(2 006)	-0,71%	(1 195)	-0,88%	
Autres produits et charges financiers	98	0,07%	1 200	0,43%	818	0,60%	
Charge d'impôts	(404)	-0,28%	2 124	0,76%	25	0,02%	
Résultat net des sociétés intégrées	(1 364)	-0,94%	(33 678)	-11,98%	(5 624)	-4,15%	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	0,01%	(7)	0,00%	(17)	-0,01%	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 355)	-0,93%	(33 685)	-11,98%	(5 641)	-4,16%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-		
Résultat net	(1 355)	-0,93%	(33 685)	-11,98%	(5 641)	-4,16%	
Part du groupe	(681)		(31 903)		(4 363)		
Intérêts minoritaires	(674)		(1 782)		(1 278)		
Résultat net part du groupe par action	(8,118 €)		(380,401 €)		(52,029 €)		
Résultat net dilué part du groupe par action	(8,118 €)		(380,401 €)		(52,029 €)		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	30/06/2012		31/12/2011		30/06/2011		Réf. Note
Résultat net part du groupe	(681)		(31 903)		(4 363)		
Ecart de conversion	-		-		-		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-		-		-		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-		-		-		
Réévaluation des immobilisations	3 788		(5)		-		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-		-		-		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-		-		-		
Impôts	-		-		-		
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	3 788		(5)		-		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	3 107		(31 908)		(4 363)		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	1 188		(1 773)		(1 278)		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	4 295		(33 681)		(5 641)		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<u>Capitaux propres au 31/12/2010</u>	3 000	6 251	-	48 151	9 961	67 363	5 562	72 925
● Résultat 2011	-	-	-	(31 903)	-	(31 903)	(1 782)	(33 685)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5)	(5)	9	4
● Résultat global	-	-	-	(31 903)	(5)	(31 908)	(1 773)	(33 681)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(159)	-	(159)	(0)	(160)
● Variation de périmètre	-	-	-	5	-	5	1 604	1 609
● Autres variations	-	-	-	(417)	-	(417)	(143)	(560)
<u>Capitaux propres au 31/12/2011</u>	3 000	6 251	-	15 677	9 956	34 885	5 250	40 134
● Résultat 2012	-	-	-	(681)	-	(681)	(674)	(1 355)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	3 788	3 788	1 862	5 650
● Résultat global	-	-	-	(681)	3 788	3 107	1 188	4 295
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(4 595)	-	(4 595)	(2 259)	(6 853)
● Autres variations	-	-	-	(231)	-	(231)	(21)	(252)
<u>Capitaux propres au 30/06/2012</u>	3 000	6 251	-	10 170	13 744	33 166	4 158	37 324

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

DU RESULTAT A LA TRESORERIE	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Résultat net	(1 364)	(33 678)	(5 641)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-	-
- Amortissements et provisions	2 245	32 809	2 016
- Variation des impôts différés	55	(2 435)	(430)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(6)	(32)	(117)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	929	(3 336)	(4 173)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 683)	(3 380)	(5 482)
Liaison Bilan	-	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 754)	(6 716)	(9 655)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(2 332)	(3 569)	(2 632)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	37	163	1 939
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	1 690	(767)	565
Incidence des variations de périmètres	(11 548)	57	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(12 153)	(4 116)	(128)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(159)	(159)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0)	(0)	-
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-	-	-
Apport / Remboursement compte courant actionnaire	6 740	5 859	3 903
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	11 263	2 168	1 557
Remboursements d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	(2 589)	(5 552)	(3 146)
Remboursements d'emprunts (crédit bail & location financière)	(706)	(1 215)	(648)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	14 708	1 100	1 507
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-
Variations de trésorerie (A)	801	(9 732)	(8 276)
Trésorerie d'ouverture (B)	(35 346)	(25 614)	(25 614)
Trésorerie de clôture (C)	(34 544)	(35 346)	(33 890)
Ecart (A - (C - B)	(0)	-	0
La trésorerie à la clôture de la période se décompose de la manière suivante :	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Valeurs mobilières de placement	58	1 048	2 277
Disponibilités	16 775	31 097	24 204
Concours bancaires courants	(51 378)	(67 491)	(60 370)
	(34 544)	(35 346)	(33 889)
L'endettement financier net à la clôture de la période est de :			
Endettement financier brut	(26 554)	(18 998)	(21 148)
Endettement financier net	(61 098)	(54 344)	(55 037)

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 octobre 2012

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2012

(Document présenté en milliers d'euros)



Note 1 : REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 30 juin 2012 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les méthodes comptables et les modalités de calculs adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états annuels au 31 décembre 2011. Les comptes semestriels sont établis conformément à la norme IAS 34 sous une forme condensée.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG du 14 septembre 2012.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers semestriels 2012 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ;

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2012, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- IAS 19 révisée – avantages du personnel ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Note 2 : INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

2.1. CARACTERE SAISONNIER DE L'ACTIVITE

La baisse des prix de blé constatée depuis le début de campagne 2011 – 2012 s'est traduite par une amélioration des performances économiques des diverses entités opérant dans le domaine de la meunerie. Toutefois, on observe une hausse des cours des matières premières depuis l'été 2012 qui devrait impacter les marges sur le second semestre. Des hausses tarifaires vont être pratiquées.

2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2012

2.3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2012

2.3.1. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

c) Rappel des faits

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

Cette sanction pécuniaire a été assortie d'une injonction de publication d'un résumé de la décision dans le journal Le Figaro et dans le magazine LSA.

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, des discussions ont été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris et ont permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction compatible avec les capacités de trésorerie de votre société. Celui-ci a été formalisé par un accord en date du 31 juillet 2012 (cf point 2.4). En date du 26 juillet 2012 une demande de sursis a été formulée auprès de la Cour d'Appel, afin d'obtenir un traitement plus favorable encore.

d) Traitement comptable

Au 31 décembre 2010, aucune provision n'avait été constatée dans les comptes de la société, le fait que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources étant improbable, tant dans son principe que dans son montant.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, le montant de la sortie de ressources demeure incertain. En application de la norme IAS 37, la société a procédé à la comptabilisation d'un passif.

Ainsi, au 30 juin 2012, l'amende contestée reste comptabilisée pour le même montant, en provision pour risques, dans l'attente de la décision de la cour d'appel.

En l'absence d'autres informations, la société a maintenu dans ses comptes, à titre de meilleure estimation, le risque maximal en principal soit 28,8 M€ dont 19 M€ non mis en recouvrement (cf point 2.4).

2.3.2. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé une renégociation de son financement avec les différents banquiers intervenant dans le groupe qui pourrait déboucher sur un pool bancaire restreint par le biais de la mise en place d'un contrat d'affacturage et de ressources additionnelles. Ce contrat d'affacturage est actuellement en cours de validation. L'issue des négociations devrait intervenir sur le deuxième semestre 2012.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'ont pas été activées.

L'application de la clause de déchéance aurait comme impact sur l'arrêté au 30 juin 2012 un reclassement d'un montant de 3.365 K€ entre les « emprunts portant intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts »

2.3.3. CONSEQUENCES EN TERMES DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel. Un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société en date du 15 mai 2012. Toutefois, les contacts pris par la société avec les services de recouvrement ont abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf point 2.4).

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire, la mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société mère Sofracal permettront au groupe Grands Moulins de Strasbourg de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

2.4. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2012

Accord avec les services de recouvrement de l'amende

L'attestation réceptionnée au 31 juillet 2012 formalise l'accord de l'administration sur un paiement partiel correspondant au montant du premier grief, soit environ 9,9 M€ dont 1 M€ à régler avant fin septembre 2012. Le solde (soit 8,9 M€) serait mis en paiement à compter de Janvier 2013 et étalé sur 24 mois.

En date du 26 juillet 2012 une demande de sursis a été formulée auprès de la Cour d'Appel afin, d'obtenir un traitement plus favorable encore. L'audience se tiendra le 2 octobre 2012.

Note 3 : PRINCIPES COMPTABLES

3.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en 4.1. Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en 4.2.

3.2. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition dégagés sont égaux à la différence entre le prix d'acquisition des titres, et la quote-part de situation nette de l'entité acquise, réévaluée à sa juste valeur

Les fonds de commerce et écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

3.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

4. des droits de mouture et contingents
5. de rachat de clientèle et fonds de commerce
6. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ droits de mouture

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 30 juin 2012, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux contre 4.247.591 quintaux au 31 décembre 2011.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous conduisait à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté de la situation intermédiaire au 30 juin 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, nous a amené à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 sont valorisées, à leur prix d'acquisition.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	TOTAL
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux	10 658
Impact des affectations d'écarts et réévaluations aux valeurs du marché	10 285
Impact des % d'intérêts sur sociétés intégrées proportionnellement	(916)
Valeur des droits de mouture dans les comptes consolidés IFRS	20 026

3.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 25 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

L'information portant sur les durées d'amortissement a été actualisée au regard de celles effectivement appliquées dans les comptes consolidés

3.5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG possède à son actif plusieurs immeubles de placement dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 212.974 € au 30/06/2012. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il a été procédé à une réévaluation de ces biens.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
COMPTES SOCIAUX			
* Valeur historique après amortissements	213	131	138
RETRAITEMENT			
* Ecart de réévaluation	1 236	1 223	1 216
COMPTES CONSOLIDES IFRS			
* Valeur au bilan consolidé IFRS	1 449	1 354	1 354

La valeur brute des immeubles au 30/06/2012 a été calculée sur la base des loyers perçus par les sociétés du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Conformément aux usages, une décote de 20% est venue grever la valeur brute des immeubles de placement au titre de l'occupation. Les amortissements enregistrés dans les comptes sociaux ont été annulés conformément à la norme IAS-40.

3.6. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

3.7. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières détenues, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La norme IAS-36 prescrit de s'assurer que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur de marché.

Cependant, les participations ont été conservées à l'actif du bilan consolidé pour leurs valeurs historiques. C'est le cas notamment des participations dans les sociétés du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER et NEUHAUSER FINANCIERE SA, valorisées pour respectivement 1.633.897 € et 4.096.842 €. En effet, en l'absence d'un marché organisé des actions de ces sociétés, en l'absence d'informations sur l'existence d'éventuelles plus ou moins values latentes existantes sur les actifs de ces filiales et devant la difficulté à retenir une méthode de valorisation pertinente pour estimer leurs valeurs, il nous a paru plus pertinent et plus prudent de conserver les valeurs historiques.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.9. STOCKS

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

3.10. CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers.

LA TOULOUSAIN DES FARINES est actuellement en litige avec l'un de ses clients. Ce litige porte sur une créance d'un montant de 2.800 K€. Une expertise est en cours afin de chiffrer le dommage éventuel. Le groupe GMS estime la probabilité de sortie de ressources comme étant faible compte tenu des modalités de transfert des risques applicables à cette opération. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 30/06/2012.

3.11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTEGRATION FISCALE

3.11.1. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

3.11.2. Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

3.13. IMPOTS DIFFERES

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 30 juin 2012 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 Euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2012 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéficiaires imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au 30.06.2012, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

sociétés	30/06/2012	
	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	1 995	665
DBP ILE DE FRANCE	375	125
LÖFFEL MÜHLEN	972	292
MINOTERIE MERCIER CAPLA	461	154
MOULINS DELIGNE	1 891	630
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	3 780	1 260
AUTRES	474	158
Total	9 948	3 283

Ils ont été évalués sur la base de budgets prévisionnels limités à 3 ans et comptabilisés au moins à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les IDA s'avéraient suffisants.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les perspectives de bénéfices imposables sont les suivants :

- Les répercutions tarifaires pratiquées laissent présager un rétablissement des marges et donc de la rentabilité des structures.
- Les perspectives commerciales pour les prochains exercices sont favorables.
- L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés est limité à 3 ans même si les perspectives de résultats positifs sont favorables au-delà de cette période.

3.14 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

3.15 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 et IAS-26 au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

3.16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge)
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts).

Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Couverture de taux d'intérêt (Fair value hedge)

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 30 juin 2012 est de - 412 K€. Ce montant a été enregistré en dettes financières.

3.17. DIVIDENDES PROPOSES

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2011.

3.18 TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

3.19 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.20. INFORMATION SUR LES RISQUES

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. La politique du groupe en la matière consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : La société holding procède pour le compte de ses filiales meunières à des achats à terme de blés soit sur le MATIF soit sur le FOB Moselle. Le gain ou la perte résultant de la position a été répercuté aux filiales concernées.

4.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes sont présentes dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2012 :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	Freiburg-Waltherhofen (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
LÖFFEL LOGISTIK GmbH	Merdingen (Allemagne)		45,90%	100,000%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	IP
BACH MÜHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	IP
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	IP

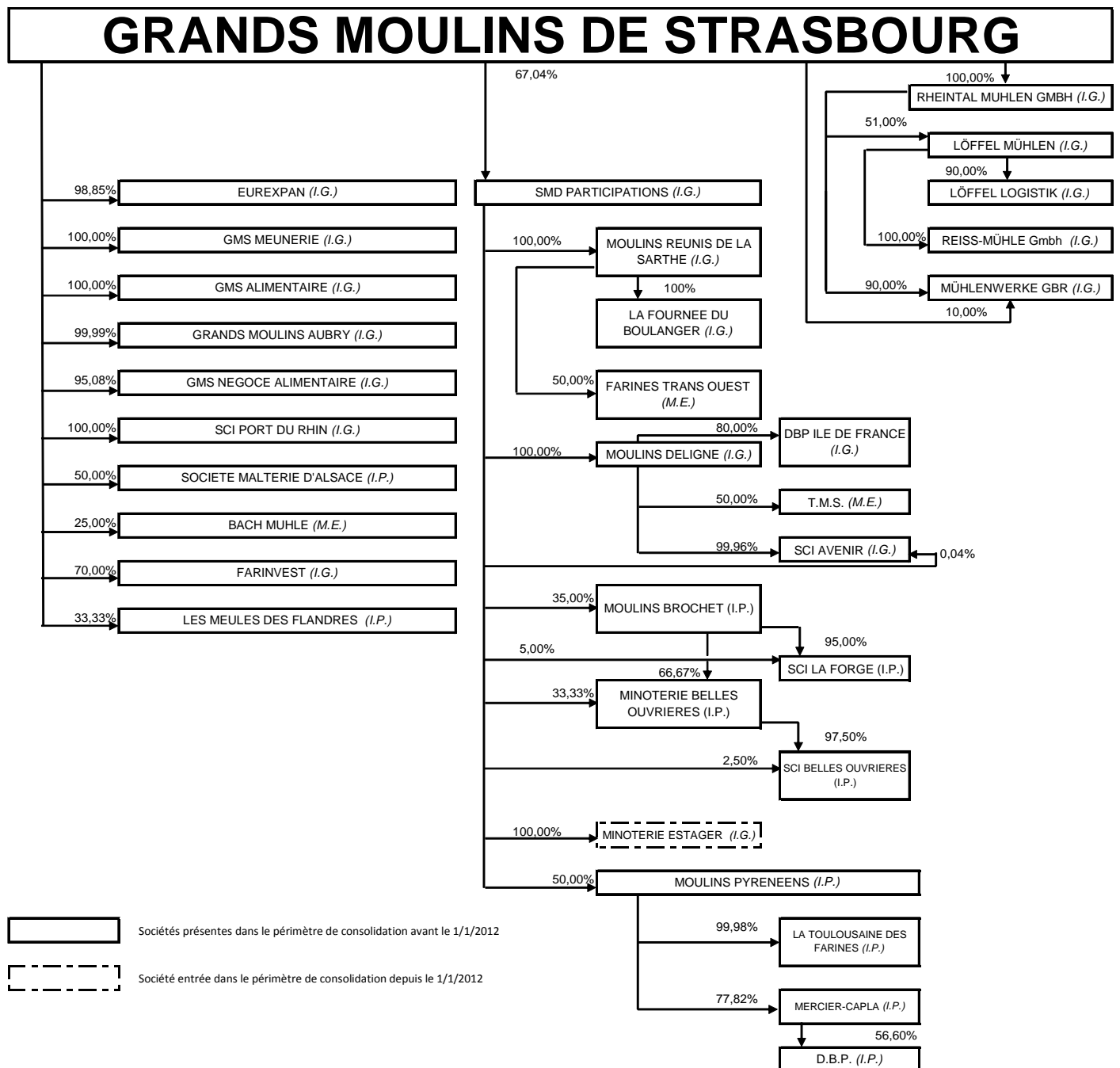
(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

4.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2012 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

4.3. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2012



4.4. CHANGEMENTS DE PERIMETRE INTERVENUS EN 2012

La société suivante a été intégrée au périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2012 :

○ ACQUISITION DE SOCIETE

● MINOTERIE ESTAGER

- Siège : 29, Route Nationale 19300 EGLETONS (FRANCE)
- Activité : Moulin
- Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres début janvier 2012
- Nombre d'actions détenues : 15.150 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 18.000.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société SMD PARTICIPATIONS
- Méthode d'intégration : Intégration globale

Un écart d'acquisition de 7 M€ a été dégagé et affecté principalement aux actifs incorporels (droits de mouture) et corporels (outil industriel et bâtiments).

4.5. OPERATIONS REALISEES AVEC DES SOCIETES LIEES

En milliers d'euros

	Ventes, prestations de services et produits financiers	Achats, prestations de service et charges financières	Virements de trésorerie
Flux liés à l'activité	40 888	758	-
Flux liés à des opérations de financement	920	181	8 059

BILAN CONSOLIDE 31/12/2011 PRO FORMA

En milliers d'euros

BILAN ACTIF	31/12/2011 (Pro Forma)	31/12/2011 (initial)	31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	22 841	22 397	444
Immobilisations corporelles	34 865	33 475	1 390
Autres actifs financiers	21 445	20 765	680
Impôts différés actif	3 076	3 076	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	82 227	79 714	2 513
ACTIFS COURANTS			
Stocks	22 531	21 913	618
Clients	86 246	83 570	2 676
Autres débiteurs	10 339	10 082	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 729	32 145	6 583
Actifs destinés à être cédés	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	157 845	147 711	10 134
TOTAL DES ACTIFS	240 072	227 425	12 648

BILAN PASSIF	31/12/2011 (Pro Forma)	31/12/2011 (initial)	31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	73 452	66 788	6 664
Résultat de l'exercice	(31 506)	(31 903)	397
Intérêts minoritaires	8 721	5 250	3 472
TOTAL CAPITAUX PROPRES	50 667	40 134	10 533
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts	13 384	12 786	598
Autres provisions	30 698	30 698	-
Impôts différés passif	3 439	3 439	-
Autres dettes	2 107	2 107	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	49 627	49 030	598
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	38 141	37 770	371
Part à court terme des emprunts portant intérêts	73 752	73 704	48
Passif d'impôt exigible	-	-	-
Autres créditeurs	27 884	26 787	1 098
Autres provisions	-	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	139 777	138 261	1 517
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	240 072	227 425	12 648

RESULTAT CONSOLIDE 31/12/2011 PRO FORMA

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2011 (Pro Forma)		31/12/2011 (initial)		31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)	
Chiffre d'affaires	288 413		281 160		7 253	
Total produits	288 413	100,00%	281 160	100,00%	7 253	100,00%
Achats consommés	(206 175)	-71,49%	(202 225)	-71,93%	(3 949)	-54,45%
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(352)	-0,12%	(552)	-0,20%	201	2,77%
Charges du personnel	(21 526)	-7,46%	(20 266)	-7,21%	(1 259)	-17,36%
Charges externes	(55 589)	-19,27%	(54 317)	-19,32%	(1 272)	-17,53%
Impôts et taxes	(6 708)	-2,33%	(6 624)	-2,36%	(84)	-1,16%
Dotations aux amortissements & provisions	(6 289)	-2,18%	(6 006)	-2,14%	(283)	-3,90%
Autres produits et charges d'exploitation	3 083	1,07%	3 109	1,11%	(25)	-0,35%
Résultat opérationnel courant	(5 141)	-1,78%	(5 722)	-2,04%	581	8,01%
Autres produits et charges opérationnels	(29 105)	-10,09%	(29 274)	-10,41%	168	2,32%
Résultat opérationnel	(34 247)	-11,87%	(34 996)	-12,45%	749	10,33%
Coût de l'endettement financier net	(1 910)	-0,66%	(2 006)	-0,71%	97	1,33%
Autres produits et charges financiers	1 237	0,43%	1 200	0,43%	37	0,51%
Charge d'impôts	1 833	0,64%	2 124	0,76%	(291)	-4,01%
Résultat net des sociétés intégrées	(33 085)	-11,47%	(33 678)	-11,98%	593	8,17%
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(7)	0,00%	(7)	0,00%	-	0,00%
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(33 092)	-11,47%	(33 685)	-11,98%	593	8,17%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-	
Résultat net	(33 092)	-11,47%	(33 685)	-11,98%	593	8,17%
Part du groupe	(31 506)		(31 903)		397	
Intérêts minoritaires	(1 587)		(1 782)		195	
Résultat net part du groupe par action	(375,664 €)		(380,401 €)		4,737 €	
Résultat net dilué part du groupe par action	(375,664 €)		(380,401 €)		4,737 €	
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31/12/2011 (Pro Forma)		31/12/2011 (initial)		31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)	
Résultat net part du groupe	(31 506)		(31 903)		397	
Ecart de conversion	-		-		-	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-		-		-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-		-		-	
Réévaluation des immobilisations	(5)		(5)		-	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-		-		-	
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-		-		-	
Impôts	-		-		-	
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(5)		(5)		-	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(31 511)		(31 908)		397	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	(1 773)		(1 773)		-	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	(33 284)		(33 681)		397	

Note 5 : COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2012	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011
Chiffre d'affaires	145 045	135 633	131 822	122 685	8 098	8 164	3 011	2 963	1 808	1 661	238	118	68	41
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	145 045	135 633	131 822	122 685	8 098	8 164	3 011	2 963	1 808	1 661	238	118	68	41
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>6,94%</i>		<i>7,45%</i>		<i>-0,81%</i>		<i>1,61%</i>		<i>8,86%</i>		<i>100,85%</i>		<i>66,38%</i>	
Achats consommés	(100 642)	(96 277)	(91 186)	(89 029)	(6 546)	(4 619)	(1 434)	(1 259)	(1 475)	(1 368)	(1)	(1)	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(399)	(1 895)	(130)	(1 840)	(237)	(81)	(32)	26	0	0	0	0	0	0
Charges du personnel	(11 301)	(10 150)	(8 435)	(7 244)	(317)	(290)	(125)	(109)	(158)	(195)	(2 267)	(2 313)	0	0
Charges externes	(29 001)	(26 688)	(23 766)	(21 439)	(1 162)	(1 168)	(347)	(489)	(296)	(302)	(3 412)	(3 266)	(18)	(23)
Impôts et taxes	(3 440)	(3 182)	(2 961)	(2 724)	(98)	(127)	(30)	(27)	(15)	(9)	(327)	(287)	(9)	(8)
Dotations aux amortissements	(2 440)	(2 427)	(1 344)	(1 237)	(136)	(133)	(9)	(13)	(4)	(4)	(685)	(787)	(261)	(254)
Dotations aux provisions	(343)	(814)	(315)	(702)	(21)	(82)	(2)	0	(6)	(30)	0	0	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	1 921	574	665	636	1 362	(385)	(5)	24	1	1	(203)	194	101	105
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	<i>(0)</i>	<i>0</i>	<i>(6 545)</i>	<i>(6 537)</i>	<i>(2)</i>	<i>(2)</i>	<i>(443)</i>	<i>(442)</i>	<i>(24)</i>	<i>(52)</i>	<i>6 790</i>	<i>6 809</i>	<i>226</i>	<i>223</i>
Résultat opérationnel courant	(600)	(5 225)	(2 195)	(7 430)	940	1 277	584	674	(168)	(299)	132	467	107	85
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>88,52%</i>		<i>70,46%</i>		<i>-26,36%</i>		<i>-13,35%</i>		<i>43,69%</i>		<i>-71,82%</i>		<i>26,50%</i>	
Autres produits et charges opérationnels	105	(48)	134	(24)	(4)	1	(1)	0	(60)	(0)	37	(24)	0	0
Résultat opérationnel	(494)	(5 273)	(2 060)	(7 454)	936	1 278	583	674	(228)	(299)	168	443	107	85
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>90,63%</i>		<i>72,36%</i>		<i>-26,75%</i>		<i>-13,59%</i>		<i>-23,67%</i>		<i>-62,15%</i>		<i>26,82%</i>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 188	362	1 081	251	9	17	0	(0)	5	6	92	88	0	1
Coût de l'endettement financier brut	(1 750)	(1 557)	(956)	(1 157)	(17)	(5)	(31)	(32)	(8)	(7)	(728)	(343)	(11)	(14)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(495)</i>	<i>(458)</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>70</i>	<i>92</i>	<i>(14)</i>	<i>(21)</i>	<i>437</i>	<i>384</i>	<i>(3)</i>	<i>(5)</i>
Coût de l'endettement financier net	(562)	(1 195)	(370)	(1 364)	(3)	20	39	60	(16)	(22)	(199)	129	(14)	(18)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>52,93%</i>		<i>72,91%</i>		<i>-112,65%</i>		<i>-33,88%</i>		<i>25,30%</i>		<i>-253,98%</i>		<i>18,82%</i>	
Autres produits et charges financiers	98	818	(248)	324	0	0	0	(0)	26	23	320	472	0	(0)
Charge d'impôts	(404)	25	(180)	745	(310)	(705)	(209)	(245)	(5)	(3)	313	240	(14)	(7)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	(17)	10	(17)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 354)	(5 641)	(2 848)	(7 766)	624	593	413	489	(223)	(301)	601	1 284	79	60
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	(1 354)	(5 641)	(2 848)	(7 766)	624	593	413	489	(223)	(301)	601	1 284	79	60
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>76,00%</i>		<i>63,32%</i>		<i>5,24%</i>		<i>-15,57%</i>		<i>25,82%</i>		<i>-53,20%</i>		<i>32,48%</i>	
Part du groupe	(681)	(4 363)	(2 448)	(6 621)	624	593	413	489	(106)	(172)	760	1 288	76	58
Intérêts minoritaires	(673)	(1 278)	(400)	(1 146)	(0)	0	(0)	0	(118)	(130)	(158)	(4)	4	2
Résultat par action	(8,118 €)	(52,027 €)	(29,189 €)	(78,941 €)	7,443 €	7,069 €	4,928 €	5,835 €	(1,260 €)	(2,046 €)	9,056 €	15,361 €	0,905 €	0,695 €